

# DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS

## DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, **sans danger pour l'Homme** mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine. Elle circule dans plusieurs pays européens.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**

**Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :**

### 1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire **dès 1 seul porc ou sanglier** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La déclaration est à faire auprès de l'EdE (Établissement de l'élevage)

### 2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...).
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée.
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
- Pour les élevages commerciaux: participez à une formation biosécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, OP, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).

### 3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, **ou mortalité anormale** → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

**[agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir](http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir)**

Pour suivre l'évolution sanitaire en Europe et la liste des pays infectés : **[www.plateforme-esa.fr](http://www.plateforme-esa.fr)**





## VIGILANCE PESTE PORCINE AFRICAINE AFRICAN SWINE FEVER VIGILANCE



### ATTENTION!

La peste porcine africaine, maladie virale très contagieuse, circule activement dans certains pays européens ; c'est une menace pour des millions de porcs domestiques et de sangliers sauvages. Cette maladie, non contagieuse pour les humains, peut être transmise par la nourriture. **Ne donnez pas de restes de repas à des porcs !** Assurez-vous de bien jeter vos restes de repas, en particulier ceux à base de viande, dans des poubelles prévues à cet effet et fermées. **Ne transportez pas de produits de charcuterie dans vos bagages. Respectez les règles sanitaires en vigueur sur votre lieu de travail.**



### ACHTUNG!

Die Afrikanische Schweinepest ist eine hochansteckende Viruserkrankung, die derzeit in einigen europäischen Ländern zirkuliert; sie ist eine Bedrohung für Millionen Haus- und Wildschweine. Die für Menschen nicht ansteckende Krankheit kann durch Lebensmittel übertragen werden. **Füttern Sie Schweine nicht mit Lebensmittelresten! Achten Sie darauf, dass Sie Ihre Speisereste, insbesondere solche, die Fleisch enthalten, in dafür vorgesehenen geschlossenen Mülltonnen entsorgen. Transportieren Sie keine Fleisch- und Wurstwaren in Ihrem Gepäck. Beachten Sie die Hygienevorschriften, die an Ihrem Arbeitsplatz gelten.**



### CAUTION!

African Swine Fever, a highly contagious viral disease, is actively circulating in some European countries and represents a threat to millions of domestic pigs and wild boar. This disease, which is not contagious to humans, can be transmitted through food. **Please do not feed pigs any of your leftover food! Please make sure to dispose of all leftover food, especially any meat, in a closed waste bin, designed for this purpose. Do not carry deli meat products in your luggage. Please follow the sanitation rules in force at your workplace.**



### ¡CUIDADO!

La peste porcina africana, enfermedad viral muy contagiosa, circula de manera activa en algunos países europeos. Constituye una amenaza para millones de cerdos domésticos y jabalíes salvajes. Esta enfermedad, no contagiosa para los humanos, puede transmitirse a través de la comida. **¡No le dé restos de comida a los cerdos! Asegúrese de tirar los restos de comida, en particular los que estén hechos a base de carne, en cubos de basura específicos y cerrados. No transporte productos de embutido en su maleta. Respete las reglas sanitarias en vigor en su lugar de trabajo.**



### ATTENZIONE!

La peste suina africana è una malattia virale altamente contagiosa. Sta circolando attivamente in alcuni Paesi europei e rappresenta una minaccia per milioni di suini domestici e cinghiali. La malattia non è contagiosa per gli esseri umani, ma può essere trasmessa attraverso gli alimenti agli animali. **Non date ai suini gli avanzi del vostro pasto! Assicuratevi di smaltire gli avanzi degli alimenti, soprattutto la carne, in appositi contenitori chiusi. Non trasportate prodotti di salumeria nei vostri bagagli. Rispettate le regole sanitarie in vigore sul posto di lavoro.**



### ATENÇÃO!

A peste porcina africana, uma doença viral muito contagiosa, circula ativamente em certos países europeus; é uma ameaça para milhões de suínos domésticos e javalis selvagens. Esta doença, não contagiosa para os humanos, pode ser transmitida pelos alimentos. **Certifique-se de colocar devidamente os seus restos de refeições em contentores previstos para esse efeito e fechados. Não traga produtos de charcutaria nas suas bagagens! Respeite as regras sanitárias em vigor no seu local de trabalho.**





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LA PESTE PORCINE AFRICAINES TUE LES PORCS



La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale hautement contagieuse des porcs et des sangliers, contre laquelle il n'existe pas de vaccin. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques dans les élevages.

## RESPECTEZ LES PRÉCAUTIONS



Jetez vos restes de repas dans des poubelles adaptées et fermées afin qu'ils ne soient pas consommés par les sangliers.

## Votre randonnée passe par un pays étranger ?



Les produits d'origine porcine issus d'un pays infecté pourraient être contaminés : n'en transportez pas.

# Randonneurs ne propagez pas la maladie

[agriculture.gouv.fr/  
peste-porcine-africaine](http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine)



Cofinancé par  
l'Union européenne



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# LA PESTE PORCINE AFRICAINES TUE LES PORCS



La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale hautement contagieuse des porcs et des sangliers, contre laquelle il n'existe pas de vaccin. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques dans les élevages.

## RESPECTEZ LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ



Déclarez immédiatement tout cas suspect (vivant ou mort) à votre vétérinaire sanitaire. Respectez les précautions sanitaires dans votre ferme.



Ne nourrissez pas vos porcs avec des résidus non traités ou des déchets de cuisine.



Évitez tout contact direct ou indirect avec les sangliers sauvages. Mettez les nouveaux porcs de votre élevage en quarantaine.



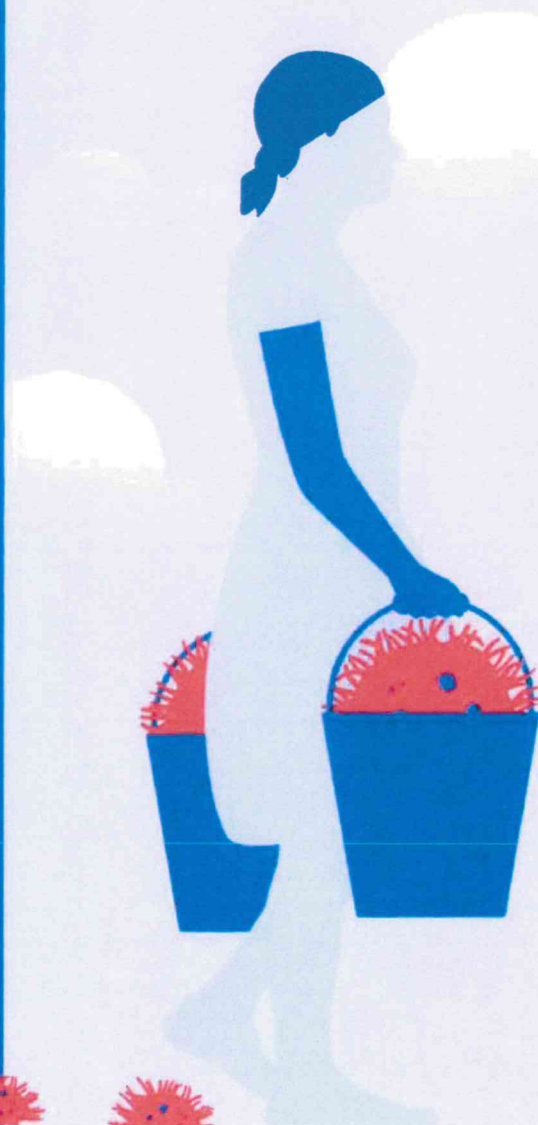
Nettoyez et désinfectez tout matériel que vous partagez avec d'autres fermes et des chasseurs de sangliers.



Empêchez les visiteurs d'être en contact direct ou indirect avec vos porcs si cela n'est pas nécessaire.

## Éleveurs protégez vos animaux

[agriculture.gouv.fr/  
peste-porcine-africaine](http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine)



Cofinancé par  
l'Union européenne



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LA PESTE PORCINE AFRICAINNE TUE LES PORCS



La peste porcine africaine (PPA) est une maladie **virale** hautement contagieuse des porcs et des sangliers, contre laquelle il n'existe pas de vaccin. Elle ne **représente** pas de danger pour la santé **humaine** mais peut occasionner de sévères pertes économiques dans les élevages.

## RESPECTEZ LES PRÉCAUTIONS



Signalez rapidement  
tout sanglier mort ou malade  
au réseau SAGIR.



Appliquez strictement  
les règles d'hygiène (nettoyage/  
désinfection bottes, gants,  
voiture, vêtements).



Séparez votre activité  
de chasse de celle  
d'élevage.



De retour d'une chasse  
à l'étranger, ne ramenez pas  
de venaison ni de trophée.

## Chasseurs soyez vigilants

[agriculture.gouv.fr/  
peste-porcine-africaine](http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine)



Cofinancé par  
l'Union européenne